



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0067

Dossier OEC/CTC N°: 13020

Maître d'ouvrage - raison sociale	Association Jeunesse Camping		
Adresse	26, rue Scuderi - 06 100 NICE		
CODE NAF	9499Z		
SIRET	47782753900016		
Responsable Légal	Simone MERGES		
Opération	Installation de quatre chauffe-eau solaires pour la production d'eau chaude sanitaire du camping		
Lieu de réalisation	Calvi (Haute-Corse)		
Date prévisionnelle de réalisation	T3 2013		
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)		
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	non		
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non		
Instructeurs :			
ADEME :	LEGRAND Christophe	MONTI Cyrille	
Gestionnaires :			
ADEME :	CASAMATTA Marie-christine	OEC/CTC :	

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	20/03/2013	Date de la demande	04/04/2013
Date de réception	12/04/2013	Date de réception de la demande	10/04/2013
Date d'accusé de réception	22/04/2013	Date AR du dossier complet	01/10/2013
Date comité de gestion	25/11/2013	Date comité de gestion	25/11/2013

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Association
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Non assujetti (TVA non récupérée)
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Régime cadre exempté de notification X63/2008

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	Avis favorable. Opération conforme à la convention PRODEME (fiche 4).
CTC / OEC	La Convention PRODEME prévoit des actions relatives aux énergies renouvelables en particulier l'utilisation d'énergie solaire thermique (fiche n°4) pour la production d'eau chaude sanitaire dans le collectif et le tertiaire.

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte :	Le porteur du projet souhaite faire des économies d'énergie pour la production d'eau chaude sanitaire de son camping.
-------------------	---

Lieu de réalisation :	Calvi (Haute-Corse)
------------------------------	---------------------

Description technique de l'opération :	<p>Fourniture et pose de quatre systèmes de production d'eau chaude sanitaire solaire de 300L et 4 m² de capteurs.</p> <p>Energie substituée : 100 % Electricité; 0 % Gaz réseau; 0 % Gaz cuve; 0 % Fioul</p>
---	--

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO2/an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	9 600		7,40	2,32	2,24
Hypothèses	<p><i>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO2, 0,243 tpe, 0,232 tep</i></p> <p><i>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO2, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</i></p> <p><i>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO2,0,086 tep</i></p> <p><i>teqCO2 : tonne équivalent CO2; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</i></p>				

Echéancier prévisionnel de réalisation	T3 2013
---	---------

Contenu du rapport final	<p>Rapport d'exécution</p> <p>Photo de l'installation</p> <p>Fiche technique de l'installation</p> <p>Factures acquittées et justificatifs de paiement</p>
---------------------------------	--

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Décision N° 1328C0067

Dossier PRODEME N°13020

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Coûts éligibles (€HT)
Poste 1 - Matériel		
Fourniture de quatre installations solaires composées d'un ballon de 300L et de 4 m2 de capteurs plan chacun	18 920,00	18 920,00
Sous-total Poste 1	18 920,00	18 920,00
Poste 2 - Main d'œuvre		
Livraison et pose système	2 560,00	2 560,00
Sous-total Poste 2	2 560,00	2 560,00
TOTAL	21 480,00	21 480,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle 2013 entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME. De plus, cette aide est conforme à l'encadrement communautaire (régime cadre exempté X 63/2008 relatif aux aides pour la protection de l'environnement).

Cette aide ne pourra pas être cumulée avec les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Le bénéficiaire est une association qui récupère la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour chaque poste

Le coût admissible correspond au surcoût de l'installation solaire (dépenses éligibles à justifier et plafonnées) par rapport à un investissement de référence :

Coût de l'investissement solaire (= dépenses éligibles à justifier) :	21 480,00 €
Plafond des dépenses éligibles : (Les dépenses sont plafonnées à 1500 €/m ² de capteurs)	24 000,00 €
Investissement de référence (2€/Litre équivalent)	1 600,00 €
► Coût admissible	19 880,00 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

Selon le régime cadre exempté de notification X63/2008, l'aide maximale de l'ADEME et de la CTC au titre du PRODEME est de 65% de ce coût pour une association, soit :

	Coût admissible (assiette €TTC)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (€)
Eau chaude sanitaire solaire	19 880,00	65%	12 922,00
TOTAL	19 880,00	65%	12 922,00

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'opération (€TTC)	Dépenses éligibles à justifier (€TTC)	Coût admissible (assiette en €TTC)	Aide CTC (€)
Eau chaude sanitaire solaire	21 480,00	21 480,00	19 880,00	12 922,00
TOTAL	21 480,00	21 480,00	19 880,00	12 922,00

3 - Plan de financement prévisionnel

• Sur les dépenses éligibles à justifier :

CTC	12 922,00 €	60,2%	
Bénéficiaire	8 558,00 €	39,8%	
TOTAL	21 480,00 €	100,0%	

• Sur le coût admissible :

CTC	12 922,00 €	65,0%	
Bénéficiaire	6 958,00 €	35,0%	
TOTAL	19 880,00 €	100,0%	